



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 88166

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le don du sang. Donner son sang est un acte citoyen, réservé aux majeurs, encouragé par de nombreuses campagnes. Or, malgré des campagnes, l'établissement français du sang peine à sensibiliser les donateurs, et risque d'être confronté à la pénurie de sang. Déclarer le don de sang, cause nationale, est un moyen de montrer la mobilisation des pouvoirs publics, de donner une impulsion, mais aussi d'éduquer les citoyens et donateurs potentiels. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour que le don de sang soit déclaré cause nationale de l'année 2007.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88166

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2351